

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département du Nord

Arrondissement de
Valenciennes

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS
DU HAINAUT-VALENCIENNOIS**

(constitué par arrêté préfectoral du 14 février 1973)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET :
Compte
administratif 2022

Le Comité du syndicat intercommunal de valorisation des déchets ménagers du Hainaut Valenciennois, s'est réuni le **jeudi 09 mars 2023 à 18h15**, dans les locaux d'ECOVALOR, sous la présidence de Monsieur Christian BISIAUX, 3^{ème} vice-président, sur convocation datée du 27 février 2023 et régulièrement adressée le 03 mars 2023.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires

N° CS 2023-6

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

ANDRE Liliane	BAUDRIN Philippe
BISIAUX Christian	CELLIER Bruno
COLLET Eric	DELANNOY Jean-Luc
DELFERIERE Jérôme	DUBRULLE José
DUCATILLON François	GIADZ Thierry
MIKULA Pierre	SOIGNEUX Joël
THEOLAT Josée	ZINGRAFF Raymond

Le président
certifie sous sa
responsabilité le
caractère
exécutoire de cet
acte en vertu de
son dépôt en sous-
préfecture le
.....et de
sa publication sur
le site internet le
.....

Communauté de communes du Pays Solesmois :

LEMEITER Jean-Marc	SEMAILLE Denis
--------------------	----------------

Etaient présents en qualité de délégués suppléants

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

-----	-----
-------	-------

Communauté de communes du Pays Solesmois :

-----	-----
-------	-------

Etaient absents excusés en qualité de délégués titulaires

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

BUSTIN David	DUFOUR-LEFORT Régis
GOLINVAL Philippe	MARCHANT Guy
POPULIN Agostino	VANESSE Didier
VINCENT Alain	-----

Communauté de communes du Pays Solesmois :

FLAMENGT Georges	-----
------------------	-------

Etaient absents excusés en qualité de délégués suppléants

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

DERNONCOURT Corinne	DOLET Agnès
DUBOIS Elisabeth	-----

Communauté de communes du Pays Solesmois :

GERNET Gilbert	-----
----------------	-------

Etaient absents en qualité de délégués titulaires

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

COLSON Aurore	FRANCOIS-LAGNY Sandrine
GRINER Pierre	RAOUT Michel

Communauté de communes du Pays Solesmois :

-----	-----
-------	-------

Etaient absents en qualité de délégués suppléants

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole :

BIGAILLON Laurent	DELGARDE Marie-Tiphaine
DEPAGNE Chloé	DESFORGES Maurice
DI CRISTINA Caroline	DOLPHIN Daniel
FROMONT Denis	HECHT Christophe
HENNEBERT Maurice	HENNION Eric

Communauté de communes du Pays Solesmois :

BOUCLY Jean-Marc	-----
------------------	-------

Procuration : Mr Didier VANESSE donne pouvoir à Mme Liliane ANDRE
Mr Gilbert GERNET donne pouvoir à Mr Jean-Marc
LEMEITER

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme Liliane ANDRE

Monsieur Philippe BAUDRIN, Président, quitte la salle pendant l'examen du compte administratif et ne participe pas au vote.

Monsieur SEMAILLE, arrivé en cours de séance, entre dans la salle.

Monsieur Christian BISIAUX, vice-président en charge de la prospective financière et des engagements contractuels, prend la présidence de la séance, présente le compte administratif 2022 et indique au comité syndical que celui-ci présente un excédent de clôture de 7 772 182.10 € (621 328 € sur l'investissement et 7 150 854.10 € sur le fonctionnement) compte tenu de la reprise des exercices précédents.

Le compte administratif 2022 laisse apparaître les résultats suivants, identiques au compte de gestion 2022 du receveur :

Section d'investissement

Recettes	7 597 217.56 €
Dépenses	7 736 535.98 €
Déficit	- 139 318.42 €

Section de fonctionnement

Recettes	18 228 641.47 €
Dépenses	16 016 510.39 €
Excédent	2 212 131.08 €

Le Comité syndical,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public du syndicat et la concordance entre les écritures du syndicat et du comptable public

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix),

Adopte le compte administratif 2022.

La secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Le 3^{ème} Vice-Président,
président de séance

Liliane ANDRE

Christian BISIAUX